2007-03199/

Communiqués archivés de BAnQ

Entente entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Ville de Montréal

Collection et ressources matérielles

Montréal, le 19 juin 2002 - La responsable de la Culture et du Patrimoine au comité exécutif de la Ville de Montréal, madame Helen Fotopulos, et la présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec, madame Lise Bissonnette, sont heureuses d'annoncer l'approbation par le comité exécutif de la Ville de Montréal de la première entente entre la Ville de Montréal et la BNQ. Cette entente qui concerne la collection et les ressources matérielles de la Bibliothèque centrale, est d'une grande importance pour les Montréalais, car elle permet de franchir une première étape du partenariat entre la Ville et la Bibliothèque nationale du Québec.

Il est convenu dans cette entente que la Ville de Montréal prête de façon permanente la collection de la Bibliothèque centrale à la Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ) qui la mettra à la disposition de l'ensemble des Québécois pour fins de diffusion, de mise en valeur et d'animation dès l'ouverture en 2004 de la Grande Bibliothèque. D'ici là, les documents seront traités par la BNQ mais demeureront à la disposition du public à la Bibliothèque centrale, au 1210 rue Sherbrooke Est.

La Ville de Montréal rendra ainsi accessible à tous les Québécois, la collection de la Bibliothèque centrale qui comprend la totalité de la collection pour adultes dont la collection courante, les documents du Biblioservice multilingue et ceux des magasins de la Bibliothèque centrale; la collection Gagnon; le Fonds de Florence; la collection de la Phonothèque; le fonds Laurentiana pour jeunes; la Collection-Ressource pour jeunes (français et anglais) et la réserve Jeunes. Ces collections représentent près de 750 000 documents, dont 450 000 livres et un important fonds de revues et journaux.

La BNQ développera les collections de la Grande Bibliothèque en complémentarité avec celles des bibliothèques de l'ancienne Ville de Montréal et s'engage à maintenir les forces de la collection de la Bibliothèque centrale, notamment dans les secteurs suivants : généalogie, littérature jeunesse québécoise et francophone, revues courantes et non courantes, histoire, société et patrimoine québécois, romans de langue française. La BNQ et la Ville de Montréal devront convenir des dispositions de la politique de conservation relatives à la collection de la Bibliothèque centrale et du statut de circulation spécifique à certains éléments de cette collection.

L'entente prévoit la constitution d'un comité permanent de coordination dont le mandat sera d'assurer la mise en oeuvre de l'entente, son suivi, l'échange d'informations nécessaires à la gestion de la collection de la BNQ et tout autre objet relatif à l'entente.

Retour à la liste des communiqués courants